



arrangement prestation compensatoire

Par **veralynne**, le **08/08/2011** à **09:38**

Bonjour,
Mon mari a été comdamné a me verser une prestation compensatoire en capital.
Il ne peut pas la verser en une seule fois.
Il me propose 4500e dans l'immédiat, puis par mensualité de 200e par mois puis a son départ en retraite me solder le tout.
Il veut me faire un papier me précisant tout cela.
Mais comme je ne lui fais pas confiance, car lorsqu'il a été comdamné a me verser une pension alimentaire, j'ai du prendre un huissier pour faire une saisie directement sur son salaire, car il ne me la payait pas.
Je veux bien accepter son arrangement a l'amiable concernant la prestation compensatoire, car il n'a plus d'avocat pour cause d'impayé, mais je tiens a ce que ce soit légal, afin que je puisse me retourner si il ne paye pas.
Il me propose de faire authentifier sa signature sur le papier d'arrangement à la mairie de sa commune.
Mais est ce valable ?
Si non quel document il doit faire pour que ce soit valable .
Merci de me répondre.
Cordialement.

Par **amajuris**, le **08/08/2011** à **14:30**

b jr,
si vous ne voulez pas de problème, refusez tout arrangement en dehors de ce qui est prévu dans le jugement.
ncdt

Par **veralynne**, le **08/08/2011** à **23:34**

Bonsoir
Merci d'avoir répondu.
Cordialement.